



PRESIDENCE DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE

PROJET DE LOI N°024/2026 du 10 juin 2026

Autorisant la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement additionnel du Projet Filets de Sécurité et de Résilience à Madagascar, conclu le 08 mai 2026 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du.....,

LE PRÉSIDENT DE LA REFONDATION DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution,

Vu la Décision n° _____ HCC/D du _____ de la Haute Cour Constitutionnelle,

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier.- Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt relatif au financement additionnel du projet Filets de Sécurité et de Résilience à Madagascar, conclu le 08 mai 2026 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de **CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS (50 millions USD)**, équivalant à 208 206 500 000 Ariary.

Article 2.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Promulguée à Antananarivo, le

**Par Le Président de la Refondation
De la République, Chef de l'Etat**

RANDRIANIRINA Michaël

**Vu pour être annexé
Au décret n°2026-1481 du 10 juin 2026**

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mamitiana RAJAONARISON